

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 28 juin 2011

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAURENSON, Maire.

Etaient présents : G. MAURIN - F. LE SOURD - M. KUNG - E. MALAVALLON E. BLONDET
JP. DUVAUX - H. FELIX-BANCHAREL (Adjoint) - S. RANGOD
A. BOYER - D. TSHITUNGI - H. PINIER - F. PHILIPPON
N. DONGOIS - J. PILS - S. RAVOT - JC. CHARLIER - S. ROMY

Absents excusés : JF. PATRIARCA, Adjoint (procuration à JP. LAURENSON) - Y. BASSET
(procuration à N. DONGOIS) - D. FLOCH - C. FRAMMERY (procuration à
A. BOYER) - C. SAINTE-CROIX - I. PEZZONI (procuration à
D. TSHITUNGI) - S. VEYRAT (procuration à J. PILS) - B. CLINQUART
(procuration à M. KUNG) - E. IMOBERSTEG (procuration à S. ROMY)
M. HOLTSCHI-BRUGGER - P. BARMETTLER

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCES VERBAL DU 17/05/2011
- COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES 2011
 - A. ALFA3A
 - 1. BILAN 2010 CENTRES DE LOISIRS
 - 2. CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS : AVENANT N° 1
 - B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
 - C. DUREES D'AMORTISSEMENT
 - D. BUDGET GENERAL 2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 3
- MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU : APPROBATION
- ACQUISITION DE TERRAINS : CHEMIN DU CLOS
- ACQUISITION DE TERRAIN : CONVENTION SARL L & P
- CESSION GRATUITE D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 2
- PHASE II GROUPE SCOLAIRE DE LA BRETONNIERE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS
- EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE DES GRANDS CHENES :
 - A. AUTORISATION SIGNATURE MARCHE LOT 9
 - B. AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS
- BAIL BOUYGUES TELECOM : AVENANT N° 1
- REQUALIFICATION ROUTIERE & AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU MAROC : AVENANTS
 - A. LOT N°1 : TERRASSEMENTS VRD -REVETEMENT - GENIE CIVIL ECLAIRAGE
 - B. LOT N°2 : ECLAIRAGE PUBLIC
- SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AIN

- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé S. RANGOD.

3. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 17/05/2011

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a) Travaux / Bâtiments / Développement durable du 21/06/2011 (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX rapporte au conseil le suivi des travaux :

➤ **travaux en cours :**

- agrandissement coursive et cantine école des Grands Chênes : les travaux progressent puisque la pose de l'isolation du sol et des câbles de chauffage au sol, la chape, le châssis vitré et l'ajout d'une ventilation dans la coursive ont été réalisés. Lors de la COAO du 20/06/2011, le lot n° 9 - carrelages - a été attribué à l'entreprise BERRY pour 11 807.40 € HT, les avenants aux lots n° 4, 5, 6 et 7, qui seront présentés au conseil, ont également été examinés ;
- agrandissement école de la Bretonnière : tous les éléments "bois" ont été livrés. La levée de la structure sur l'étage a été réalisée et la charpente est en cours de montage dans le respect du planning. Les avenants des lots 1, 2, 4, 5, 6 et 11, qui font l'objet d'un point du conseil, ont été examinés lors de la COAO du 20/06/2011 ;
- extension bâtiments modulaires école des Grands Chênes : une mission a été confiée à M. PAUCOD pour les aménagements extérieurs autour du modulaire (étude des contraintes, accès pompiers, présence des jeux, etc.) suite au déplacement du préau ;

➤ **projets en cours :**

- aménagement salles du conseil et des mariages : les travaux débutent le 29 juin afin que les salles soient prêtes début septembre ;
- aménagement pièce d'eau parc du château : les travaux débutent le 29 juin, avec une trêve pendant la semaine du 13 juillet. La commission Finances est sollicitée pour l'obtention de 20 000 € de crédits supplémentaires destinés à des plantations et au cheminement piétons autour du bassin. Une autre demande, de 50 000 €, a été formulée pour plantation d'arbres suite à des abattages dans le parc pour raison de sécurité et de la haie boisée communale classée jouxtant la copropriété Le Parc des Tulipiers, selon l'accord conclu en 1998.

b) Travaux / Voirie / Environnement du 21/06/2011 (JP. DUVAUX)

➤ **travaux en cours :**

- marché à bons de commande entretien voirie et réseaux divers : une commande a été passée pour la réalisation d'un accotement en stabilisé pour la sécurisation des piétons route de Vésegnin, depuis le chemin de la Manchette jusqu'au carrefour avec la RD 78 ; un marquage au sol et une bande de rive sont également prévus. Les travaux de rétrécissement, passage bateau, trottoir et marquage au sol sur la route du Salève sont terminés ;
- signalisation horizontale : la commission Finances a été sollicitée pour une décision modificative de 5 000 € afin de pouvoir réaliser le marquage au sol des routes de Vésegnin et du Salève ;

- requalification route du Salève: les travaux sont terminés et font l'objet de 2 avenants présentés au conseil, dont un avenant négatif pour le lot éclairage public ;
- aménagement parking du Colombier: les travaux sur la partie publique commenceront début juillet afin d'augmenter le nombre de places de stationnement ;
- maintenance éclairage public : la commission Finances a été sollicitée afin d'octroyer 8 000 €, en plus des 12 000 € inscrits au budget primitif 2011, afin de changer davantage d'ampoules.

JP. DUVAUX indique que :

- lors de la dernière assemblée générale du SIEA, il a été décidé de subventionner la mise en valeur des bâtiments publics à raison de 500 € pour 100 W Led ;
- suite au salon LUMIVILLE, et après négociation, l'entreprise COMATELEC a accepté de fournir et poser 2 lampadaires à Led type Inoa, sur les quatre qui seront changés place de la mairie. Le montant à charge de la commune s'élève à 5 354 € HT, soit 50 % du coût total ;
- la prochaine réunion de la commission a été fixée au 30 août à 18 heures.

c) Vie associative (JP. DUVAUX)

JP. DUVAUX annonce les prochaines manifestations sur la commune :

- le 3 juillet : fête Country organisée par l'Amicale du Personnel de Prévessin-Moëns ;
- le 13 juillet : Fête Nationale organisée par la commune et des associations.

d) Urbanisme du 23/06/2011 (E. BLONDET)

E. BLONDET indique que lors de cette réunion, la commission a examiné et émis un avis favorable à :

- 6 déclarations préalables ;
- 6 permis de construire ;
- 3 permis modificatifs.

Elle rappelle aux membres de la commission la réunion spéciale concernant la propriété MULLER route de Mategnin du 6 juillet à 17h30, ainsi que la réunion ordinaire du 28 juillet à 18 heures.

e) Action culturelle du 14/06/2011 (F. LE SOURD)

F. LE SOURD énumère les différents points abordés lors de cette réunion :

- bilan fête de la musique du 18 juin : elle n'a malheureusement été ni chaude, ni ensoleillée. Il avait été envisagé de la célébrer le « vrai jour », c'est-à-dire le 21 juin, mais cela s'avère difficile pour des raisons techniques, d'installation, etc. D'autre part, rassembler le public lorsqu'elle tombe un jour de semaine, y compris dans les grandes villes, n'est pas très aisé, d'où le choix de maintenir la manifestation le samedi le plus proche du 21 juin. Plusieurs centaines de participants ont malgré tout fait le déplacement, ce qui a permis à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de vendre ses repas. La nouvelle plateforme s'est avérée performante ; en « dur » elle permet d'avoir les pieds au sec même en cas d'intempéries. Le programme était éclectique et regroupait des groupes de qualité, même s'il n'y avait pas de tête d'affiche comme KAMINI en 2010 ;
- Forum Meyrin : l'action a été reconduite avec la structure qui réserve un excellent accueil aux cars pour l'art à un tarif avantageux. Bien qu'il y ait une offre culturelle qui explose dans les communes voisines, le Forum Meyrin présente l'avantage d'être très proche, facile d'accès et à un tarif concurrentiel pour des spectacles qui sont très

- proches de ceux présentés, par exemple, à l'Esplanade du Lac de Divonne-les-Bains ;
- Journées du Patrimoine : compte-tenu de l'aménagement de l'étang parc du château, il a été décidé de centrer l'animation locale sur ce site, le thème national 2011 étant « le voyage du patrimoine » qui laisse beaucoup de liberté d'interprétation. Toujours dans le même cadre, une sortie sera organisée au château peu connu des Allymes, proche d'Ambronay, où le concert donné dans l'abbatiale, « BACH méridional », sera proposé ;
 - Jour de la Nuit : le projet de faire venir un naturaliste qui pourrait montrer les effets positifs de moins éclairer, ou autrement, est à l'étude.

f) Communication (F. LE SOURD)

La commission, bien que réduite, a beaucoup travaillé pour rédiger le prochain journal qui sera le dernier avec l'aspect actuel. Il a été demandé à la graphiste de suggérer de nouvelles formules afin de renouveler l'ensemble, étant entendu que le journal municipal idéal n'a pas encore été trouvé. La comparaison avec des journaux édités par des villes comparables, tant au niveau de la présentation que du contenu, est difficile car ils sont le résultat de choix qui peuvent tous faire l'objet de contestation. Les propositions seront examinées lors d'une réunion de la commission en automne.

F. LE SOURD indique pour pallier les défaillances de la distribution, que des boîtes de distribution libre service seront installées en divers points stratégiques de la commune en parallèle de la distribution classique.

Elle informe que l'accès à CITRIX a connu quelques défaillances en raison de mises à jour et de changements du système informatique de la mairie et demande aux élus de s'orienter vers Christian ALLIOD afin de résoudre les problèmes rencontrés.

g) Personnel (M. KUNG)

M. KUNG indique que l'offre d'emploi pour le poste état civil/élection n'a fait l'objet que de 2 candidatures, les postulants seront reçus prochainement, même si les profils ne correspondent pas exactement à l'annonce.

Elle explique que les entretiens pour les 2 postes d'ATSEM auront lieu le 29 juin, 6 candidates ont postulé. Un manque cruel de candidats est constaté pour les postes de surveillance cantine.

h) CCAS (M. KUNG)

M. KUNG explique que la sortie des Aînés au lac du Bourget du 14 juin s'est très bien déroulée, le beau temps étant de la partie, ce qui n'a pas été le cas du pique-nique des jardins familiaux du 18 juin qui s'est finalement déroulé à la salle G. Laverrière, suivi d'une visite des jardins suite à une amélioration de la météo. Elle souligne que cette visite a permis de se rendre compte du remarquable travail effectué sur certaines parcelles et de la grande quantité de produits qui sont cultivés, permettant à certaines familles de se nourrir toute l'année.

i) Office de tourisme du Pays de Voltaire du 15/06/2011 (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique qu'il s'agissait d'un conseil d'administration qui avait pour but la nomination de 2 membres, un pour Prévessin-Moëns et un pour Ferney-Voltaire, afin que ces dernières soient représentées de manière permanente au sein dudit conseil. Ferney-Voltaire sera représentée par sa nouvelle adjointe à la culture, Géraldine SACCHI, lui-même représentera Prévessin-Moëns.

j) Jeunesse (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON indique que la réunion d'attribution des places de la crèche des Petits électrons ayant été reportée du 9 au 15 juin, il n'a pas pu y assister, mais dispose

cependant du compte-rendu qu'il expose :

- capacité d'accueil : 15 bébés, 13 moyens et 16 grands, soit un total de 44 qu'il faut rapporter en équivalent temps plein, sachant que ce ne sont pas toujours les mêmes enfants qui viennent tous les jours de la semaine. La moyenne obtenue par catégorie est de 17 bébés, 12.7 moyens et 16.1 grands, soit une moyenne globale de 45.8 ;
- malgré les critiques qui continuent d'être émises sur l'origine géographique des enfants, elle est la suivante : 27 sont issus de la commune, 9 d'Ornex et 10 de Ferney-Voltaire, dans le respect des critères établis.

k) Conseil Municipal des Jeunes (E. MALAVALLON)

E. MALAVALLON précise qu'il sera absent lors la prochaine réunion du CMJ qui a été programmée le 17 septembre, en même temps que les journées du Patrimoine. La séance sera encadrée par F. LE SOURD avec l'aide de tous les conseillers qui voudront bien se joindre à elle.

l) Scolaire du 13/06/2011 (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL indique que la réunion a porté sur l'examen des 103 demandes de dérogation : 85 renouvellements et 18 nouvelles demandes, dont 100 ont été accordées selon la répartition suivante : 16 pour l'école de la Bretonnière, 38 aux Grands Chênes et 49 pour l'Intercommunale.

Elle précise que la commune comptabilise 14 demandes de dérogation assortie de participation financière : 1 pour l'école de la Bretonnière, 1 pour les Grands Chênes et 12 pour l'Intercommunale.

Elle indique que la commission a pris connaissance de la création d'une 11^{ème} classe à l'école de la Bretonnière, sachant que, lors de la précédente réunion, la création de la 9^{ème} classe avait été confirmée ainsi que l'annonce de la 10^{ème} classe.

m) SIVOM de l'Est Gessien (H. FELIX-BANCHAREL)

H. FELIX-BANCHAREL énumère les points de la dernière réunion du SIVOM :

- reconduction de la convention avec l'AGYM pour 5 heures d'intervenant sport (6 354 € annuels) ;
- reconduction du contrat de location pour la gendarmerie avec une augmentation de 75 000 € à 78 000 € annuels, sachant que ce montant a été stable pendant plusieurs années.

5. FINANCES 2011

A. ALFA3A

1. BILAN 2010 CENTRES DE LOISIRS

G. MAURIN indique que la commission Finances avait convié M. DE VESVROTTRE, directeur général adjoint d'ALFA3A, afin qu'il présente l'activité des centres gérés par l'association, notamment l'accroissement très net de l'activité intervenu entre 2009 et 2010, lié à l'augmentation du nombre d'enfants qui les fréquente. Il commente les résultats 2010, distribués aux conseillers, qui mettent en exergue des déficits de chaque centre de loisirs pour des montants de 11 692 € (Vésegnin) et 8 303 € (Prieuré). M. DE VESVROTTE a justifié ces écarts par un important brassage et de nouvelles arrivées qu'il était difficile de prévoir.

G. MAURIN indique que le total des déficits atteignant les 20 000 €, l'octroi d'une subvention complémentaire à ALFA3A était prévu mais, en l'absence d'un document explicatif non reçu en mairie, il propose de reporter ce point au conseil de septembre.

S. ROMY demande à G. MAURIN s'il a obtenu les motifs expliquant l'augmentation de la participation des usagers, ainsi que la subvention octroyée aux Grands Chênes, alors que la participation des usagers du Prieuré augmente et que les prestations de service diminuent. G. MAURIN indique qu'il n'est pas en position de répondre à cette question et demande à S. ROMY de lui adresser une demande écrite à laquelle il répondra également par écrit.

2. CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA GESTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS : AVENANT N° 1

H. FELIX-BANCHAREL rappelle que l'accueil du matin des centres de loisirs s'effectue de 7h45 à 8h30. Or, le temps d'accueil n'étant que de 45 minutes au maximum, ALFA3A ne peut prétendre au versement de l'aide de la CAF de l'Ain de 0.48 €/heure/enfant. ALFA3A souhaite donc pouvoir ouvrir à partir de 7h30 afin de facturer à l'heure de présence et ainsi bénéficier de cette aide.

Elle ajoute que la commune est favorable à cette ouverture d'une heure au lieu de 45 minutes en raison de :

- la demande des parents qui souhaitent pouvoir déposer leurs enfants à partir de 7h30 ;
- l'incidence financière positive sur le budget grâce à la prestation du service CAF.

D'autre part, elle précise que l'avenant prévoit la fermeture des centres les 2 jours qui précèdent la rentrée de septembre.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

G. MAURIN rappelle que les subventions accordées par la commune concernent les activités à caractère local, que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il énonce les propositions faites en commission finances du 14/06/2011 sur lesquelles le conseil se prononce ainsi qu'il suit :

Nom association	Montant	Objet
DARX FANTASTIQUES	1 000,00	Subvention pour achat jeux en bois
ASPM	600,00	Subvention pour organisation Foot'ing
LES PUIITS DU DESERT	Refus	Parrainage projet hydraulique Togo
EPS HEP 2011	Refus	Partenariat pour organisation conférence sur hautes énergies
EAU VIVE	200,00	Subvention fonctionnement

Délibération : vote oui à l'unanimité

C. DUREES D'AMORTISSEMENT

G. MAURIN rappelle au conseil que, par délibération du 6 février 1997, les durées d'amortissement suivantes ont été fixées :

- immobilisations incorporelles :
 - logiciels 5 ans
- immobilisations corporelles :
 - voitures 8 ans
 - camions et véhicules industriels 10 ans
 - mobilier 10 ans
 - matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans
 - matériel informatique 3 ans

- matériels classiques 6 ans
- agencements et aménagements de bâtiments,
installations électriques et téléphoniques 15 ans

Il indique que d'autres types d'immobilisations, qui n'avaient pas été prévus, doivent être amortis et propose au conseil de se prononcer sur les durées d'amortissement suivantes :

- immeubles de rapport (restaurant) : 50 ans, ce qui représente un amortissement de près de 20 000 € par an (préconisation entre 20 et 50 ans) ;
- subvention d'équipement versée aux groupements de communes (participation au SIEA pour mise en souterrain réseaux basse tension) : 15 ans (durée maximale prévue par instruction M14) ;
- subvention d'équipement en nature aux personnes de droit privé (échange de terrains avec soulte) : 5 ans (durée maximale prévue par instruction M14).

Délibération : vote oui à l'unanimité

D. BUDGET GENERAL 2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

G. MAURIN donne lecture et détaille la proposition de décision modificative de la commission Finances du 14/06/2011 :

FONCTIONNEMENT

▪ Recettes :

➤ Impôts et taxes : + 189 555 €

- l'augmentation du taux de taxe foncière bâtie engendre une recette supplémentaire de l'ordre de 106 000 € pour l'année 2011 ;
- suite à la régularisation de la taxe d'habitation provenant du Département, compensant la suppression de la taxe professionnelle, la TH pour une valeur locative moyenne reste identique pour un résident avant et après cette régularisation. Les non résidents contribueront pour 10 % de plus sur cette taxe par rapport aux résidents. Ce mécanisme engendre une augmentation des ressources de la commune d'environ 74 000 €, perçus précédemment dans la taxe d'habitation par le Département ;
- la prise en compte de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) qui n'était pas incluse dans le montant total des recettes fiscales, soit 9 628 € ;
- d'autre part, le mécanisme de compensation du FNGIR doit être retranscrit dans les comptes. Pour Prévessin-Moëns, il faut donc inscrire en recette la totalité des impôts locaux à percevoir, soit 763 432 € de plus, et prévoir en dépense le reversement au titre du FNGIR pour la même somme ;

➤ **Compensation Etat** : le montant total des compensations inscrit dans la décision modificative n° 2 du 26 avril 2011 est juste, cependant il est nécessaire de ventiler ce montant dans les comptes exacts (compensations au titre de la TH, de la TF et de la TP).

▪ Dépenses

➤ Charges à caractère général : + 27 200 €

- + 8 200 € pour fournitures scolaires suite à la prévision d'augmentation des effectifs d'environ 100 élèves et à l'augmentation du budget par élève de 50 € à 55 € ;
- + 8 000 € pour entretien systématique éclairage ;
- + 5 000 € pour marquage au sol ;
- + 4 000 € pour entretien skate parc suite contrôle de sécurité ;
- + 2 000 € pour maintenance matériel informatique écoles des Grands Chênes et de la Bretonnière.

- **Charges de personnel : + 20 000 €**
 - modification des services scolaires à partir de septembre : + 20 000 € (création d'un poste d'ATSEM à temps complet pour les écoles des Grands Chênes et de la Bretonnière) ;

Virement à la section d'investissement : + 102 300 €

INVESTISSEMENT

▪ Recettes

- *Virement de la section de fonctionnement: + 102 300 €*

▪ Dépenses

➤ Travaux

- + 26 000 € pour la tranche conditionnelle - aménagement locaux annexes mairie (67 376 € inscrits au BP 2011 + 14 000 € pris en dépenses imprévues pour pouvoir engager la tranche ferme) ;
- + 20 000 € pour aménagement de l'étang parc du château (130 000 € inscrits au BP 2011, manque 20 000 € pour pouvoir engager la totalité des travaux) ;
- + 50 000 € pour renaturation parc du château.

➤ Immobilisations

- +14 000 € pour mobilier urbain (les 22 650 € inscrits au BP 2011 sont déjà tous consommés au 01/06/11, les crédits supplémentaires sont demandés pour l'achat de bancs, poubelles, etc.) ;
- + 2 000 € pour acquisition logiciel pour création cartes heuristiques.

Désignation		Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT			
73	Impôts et taxes		952 987
R 7311	Autres impôts locaux ou assimilés		189 555
R 7311	Autres impôts locaux ou assimilés		763 432
74	Dotations et participations	19 628	19 557
R 748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la TP		4 887
R 74833	Etat - compensation au titre de la CET		361
R 74834	Etat - compensation au titre des exonérations des TF	19 628	
R 74835	Etat - compensation au titre des exonérations de la TH		14 309
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		19 628	972 544
011	Charges à caractère général		27 200
D 6067	Fournitures scolaires		8 200
D 61521	Entretien et réparations sur biens mobiliers - terrains		4 000
D 61523	Entretien et réparations sur biens mobiliers - voies et réseaux		13 000
D 6156	Maintenance		2 000
014	Atténuation de produits		763 432
D 739116	Reversement sur FNGIR		763 432
012	Charges de personnel		20 000
D 64111	Rémunération		20 000
023	Virement à la section d'investissement		142 284
D 023	Virement à la section d'investissement		142 284
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			952 916

INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement		142 284
R 021	Virement de la section de fonctionnement		142 284
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			142 284
20	Immobilisations incorporelles		2 000
D 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		2 000
21	Immobilisations corporelles		14 000
D 2152	Installations de voirie		14 000
Op 289	Locaux annexes Mairie		26 000
D 2313	Construction		26 000
Op 296	Aménagement étang parc du château		20 000
D 2312	Terrains		20 000
Op 303	Renaturation parc du château		50 000
D 2312	Terrains		50 000
020	Dépenses imprévues		30 284
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			142 284

Délibération : vote oui à l'unanimité

6. MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU

Le Maire rappelle au conseil que, lors de la séance de la commission Urbanisme du 31 mars 2011, il a été décidé d'engager une modification simplifiée n° 2 du PLU afin de rectifier les erreurs matérielles suivantes :

- rétablissement, suite à une erreur d'impression, des astérisques des zones 1 AU lieux-dits « Baritet » et « les Perrières » ;
- clarification de la rédaction du règlement de la zone 1 AU se traduisant par la suppression de l'astérisque.

Il indique qu'un avis annonçant cette modification a été diffusé dans « Le Dauphiné Libéré » et affiché en mairie. Aucune remarque n'ayant été inscrite dans le registre du dossier mis à disposition du public du 16 mai au 17 juin 2011, il propose d'approuver la modification simplifiée n° 2 du PLU.

Délibération : vote oui à l'unanimité

7. ACQUISITION DE TERRAINS : CHEMIN DU CLOS

Après que M. H. PINIER a quitté la salle, le Maire explique que, dans le cadre de l'élargissement d'une partie du chemin du Clos, la commune souhaite acquérir divers terrains inscrits en emplacement réservé au plan de zonage du PLU :

- 67 m² à détacher de la parcelle cadastrée section 251 BI n° 1, d'une superficie totale de 2 862 m², appartenant à Monsieur Hubert PINIER ;
- 145 m² à détacher de la parcelle cadastrée section 251 BI n° 2, d'une superficie totale de 8 039 m², appartenant à Monsieur Jean François PATRIARCA. Cette parcelle étant exploitée par un agriculteur, il y a lieu également de prévoir le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant total de 67,10 €.

Il propose d'acquérir ces parcelles au prix de 15.00 € le m², selon l'estimation du service des Domaines, soit un montant total de 3 180 € et de l'autoriser, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer les actes notariés et tous documents s'y rapportant, sachant que les frais d'actes et de géomètre seront à charge de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

8. ACQUISITION DE TERRAIN : CONVENTION SARL L & P

Le Maire explique au conseil qu'afin de réaliser, dans le futur, un aménagement sécuritaire le long de la route du Sénateur A. Fouilloux à l'entrée du hameau de Brétigny, la commune souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 2. Il indique que des négociations ont été engagées avec la SARL L & P, représentée par Monsieur Jean-Louis SPILLER, propriétaire de la parcelle en vue d'acquérir 97 m² à titre gratuit.

Il propose au conseil de l'autoriser, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention définissant les modalités de cession à intervenir avec la SARL L & P et l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes et de géomètre seront à charge de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

9. CESSION GRATUITE D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 2

Le Maire explique au conseil que le terrain sur lequel la SARL BATIPLUS Immobilier, représentée par Monsieur Pierre GRINAND a déposé un permis de construire est concerné par une partie de l'emplacement réservé n° 2 (environ 72 m²) inscrit au PLU pour la réalisation d'un aménagement de sécurité pour piétons et cycles sur la route de Saint-Genis (RD 35b).

Il indique que, conformément à l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme, le propriétaire d'un terrain dont une partie est comprise dans un emplacement réservé et qui accepte de céder gratuitement cette partie à la collectivité bénéficiaire de la réserve peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire correspondant à tout ou partie du coefficient d'occupation du sol affectant la superficie du terrain qu'il cède gratuitement à la collectivité.

Il propose :

- d'entériner, par convention, les conditions dans lesquelles cet emplacement réservé sera rétrocédé à la commune, à savoir :
 - la société s'engage à céder l'emprise globale de l'emplacement réservé ;
 - cette cession sera gratuite et ne générera aucune indemnité ;
 - la société bénéficiera du coefficient d'occupation des sols attaché à la superficie de la cession ;
- de l'autoriser à signer tout document concernant cette cession gratuite, les frais d'acte et de géomètre étant à charge de la commune.

Délibération : vote oui à l'unanimité

10. PHASE II GROUPE SCOLAIRE DE LA BRETONNIERE : AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS

Le Maire expose au conseil les modifications apportées en cours de chantier et qui nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, la passation d'avenants aux marchés de travaux ci-après :

Numéro de lot & Nom de l'entreprise	N° et objet avenant	Montant marché et avenants précédents en euros HT	Montant avenant en euros HT	Pourcentage de moins/plus value
Lot 1 : « Terrassement – gros œuvre » entreprise GALLIA	Avenant n° 1 : Ponçage dalle et dépose pare-vapeur	111 029,10	+ 2 887,60	+ 2,60 %
Lot 2 : « Charpente ossature bois – bardage » entreprise SDCC	Avenant n° 1 : Dépose des débords de toit	268 500,00	+ 8 424,16	+ 3,14 %
Lot 4 : « Étanchéité » entreprise DAZY	Avenant n° 1 : Moins-value sur extension et plus-value pour dépose de l'étanchéité sur partie existante	7 941,19	+ 1 511,34	+ 19,03 %
Lot 5 : « Menuiseries extérieures aluminium – métallerie » entreprise SMA	Avenant n° 1 : Dépose châssis pour porte de secours	59 163,76	+ 1 200,00	+ 2,03 %
Lot 6 : « Menuiseries bois » entreprise NINET FRERES	Avenant n° 1 : Porte sortie de secours et rampe	47 858,60	+ 1 726,43	+ 3,61 %
Lot 11 : Electricité – courants faibles » entreprise GRANDCHAMPS	Avenant n° 1 : Fourniture et pose bloc sécurité porte de secours	46 255,30	+ 283,00	+0,61 %

Il indique que le lot n° 4 induit un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial et qu'il a été présenté à la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 20/06/2011, qui a émis un avis favorable.

Il précise que le budget d'opération approuvé reste à ce jour maîtrisé puisque le total des avenants proposé représente un dépassement du montant des travaux de + 2,23 %, soit + 16 032,53 € HT et rappelle que la provision pour aléas budgétée au bilan est de 35.904,40 € HT, soit 5% du montant total estimé des travaux.

Il propose au conseil d'autoriser la société NOVADE, mandataire de la commune, à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

11. EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE DES GRANDS CHENES :

A. AUTORISATION SIGNATURE MARCHE LOT 9

Le Maire rappelle au conseil sa délibération n° 81/2010 du 5 octobre 2010, par laquelle il décidait, suite à consultation selon procédure adaptée, d'attribuer les marchés relatifs aux travaux d'extension de la cantine scolaire des Grands Chênes. Aucune offre n'étant parvenue en mairie pour le lot 9 - « carrelage », il avait été décidé que celui-ci ferait l'objet d'une nouvelle consultation par la NOVADE, selon procédure adaptée.

Il indique que le résultat a été présenté lors de la commission d'ouverture et d'analyse des offres du 20/06/2011 et qu'il a été décidé de retenir l'entreprise BERRY pour un montant de 11 807.40 € HT.

Il propose au conseil de délibérer afin d'autoriser NOVADE, mandataire de la commune, à signer ce marché ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

B. AUTORISATION SIGNATURE AVENANTS

Le Maire expose au conseil les modifications apportées en cours de chantier et qui nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, la passation d'avenants aux marchés de travaux ci-après :

Numéro de lot & Nom de l'entreprise	N° et objet avenant	Montant marché et avenants précédents en euros HT	Montant avenant en euros HT	Pourcentage de moins/plus value
Lot 4 : « Etanchéité » entreprise DAZY	Avenant n° 1 : Amélioration membrane d'étanchéité	12 851,68	+ 418,68	+ 3,26 %
Lot 5 : « Menuiseries extérieures » entreprise CARRAZ	Avenant n° 1 : <ul style="list-style-type: none">• Dépose auvent métallique sur coursive fermée de façade Est• Suppression double vitrage ensemble menuiseries• Fourniture et pose panneaux contreplaqué pour recevoir le toit sur le bâtiment existant• Dépose et évacuation de la porte existante	35 154,000	+ 1 740,00	+ 4,95 %
Lot 6 : « Occultations extérieures » entreprise CARRAZ	Avenant n° 1 : Mise en place de commandes radio pour les brises soleils	5 704,00	+ 1 140,80	+ 20,00 %
Lot 7 : « Cloisons – doublages – faux plafonds » entreprise PONCET CONFORT DECOR	Avenant n° 1 : Fourniture de laine de chanvre ou de laine bois	13 886,30	+ 535,09	+ 3,85 %

Il indique que le lot n° 6 induit un dépassement de plus de 5 % du montant du marché initial et qu'il a été présenté à la Commission d'ouverture et d'analyse des offres du 20/06/2011, qui a émis un avis favorable.

Il précise que le budget d'opération approuvé reste à ce jour maîtrisé puisque le total des avenants proposé représente un dépassement du montant des travaux de + 1,75%, soit + 3.834,57 € HT. Pour rappel, la provision pour aléas budgétée au bilan est de 13.885,99 € HT, soit 6% du montant total estimé des travaux.

Il propose au conseil de délibérer afin d'autoriser NOVADE, mandataire de la commune, à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

12. BAIL BOUYGUES TELECOM : AVENANT N° 1

JP. DUVAUX rappelle au conseil que, par délibération n° 83/2009 du 3 novembre 2009, la commune a passé un bail avec BOUYGUES TELECOM pour l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques sur une propriété communale cadastrée Section AV parcelle n° 4, située lieu-dit « Les Tattes », route de l'Europe.

Il explique que la redevance prévue dans la convention est indexée sur l'Indice du Coût de la Construction - ICC - indice qui a connu une baisse de 4.10 % en 2010 par rapport à sa valeur 2009 et une augmentation limitée à 1.26 % cette année.

Afin de pallier ces variations, il propose, en accord avec BOUYGUES TELECOM, de remplacer l'ICC actuel par l'Indice de Référence des Loyers - IRL - qui garantit des

évolutions de redevances proportionnées à l'inflation par la passation d'un avenant avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012 et d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

13. REQUALIFICATION ROUTIERE & AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU MAROC : AVENANTS MARCHES LOTS 1 ET 2

A. LOT N°1 : TERRASSEMENTS VRD -REVETEMENT - GENIE CIVIL ECLAIRAGE

JP. DUVAUX explique que le marché de travaux passé avec le groupement d'entreprises FAMY / COLAS comprend deux tranches :

- la tranche ferme (TF) consiste à réaliser les terrassements, le génie-civil et l'accotement en stabilisé ;
- la tranche conditionnelle (TC), consiste en la finition du cheminement cycles / piétons et le requalibrage de la voirie (prévue après le passage des réseaux haute et moyenne tension).

Il indique que, pour des raisons techniques, la liaison piétonne a été réalisée lors de la première phase de travaux et qu'il convient de passer un avenant de régularisation pour intégrer à la TF ces travaux initialement prévus en TC.

D'autre part, l'avenant comprend également pour la TF :

- des travaux complémentaires (déplacement borne incendie) ;
- des prestations supprimées (15 lampadaires en moins).

Pour la TC :

- des travaux complémentaires (mise à niveau de regards de visites).

Il précise que ces évolutions engendrent des modifications de montants du marché et nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant soit établi :

	Tranche ferme en euros HT	Tranche conditionnelle en euros HT	Total tranche ferme + tranche conditionnelle en euros HT
Montant initial	93 880.75	166 343.50	260 224.25
Montant des travaux supplémentaires	+ 54 503.40	+ 2 440.00	+ 56 943.40
Montant des travaux supprimés	- 3 255.00	- 53 099.50	- 56 354.50
Nouveau Montant	145 129.15	115 684.00	260 813.15

Le montant de l'avenant n°1 du lot n°1 s'élève donc à + 588.90 € HT.

B. LOT N°2 : ECLAIRAGE PUBLIC

JP. DUVAUX explique que ce lot, attribué à l'entreprise SALENDRE RESEAUX, fait également l'objet de modifications, avec des travaux supplémentaires (dépose de réseaux aériens) et des prestations supprimées (suppression de 15 candélabres).

Il indique que ces évolutions engendrent la modification du montant du marché et nécessitent, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un avenant soit établi :

	Montants en euros HT
Montant initial	24 332.00
Montant des travaux supplémentaires	+ 3 295.00
Montant des travaux supprimés	- 13 113.00
Nouveau Montant	14 514.00

Le montant de l'avenant n°1 du lot n°2 s'élève donc à - 9 818.00 € HT.

Il propose au conseil d'autoriser le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les avenants précités ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : vote oui à l'unanimité

14. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'AIN

Le Maire explique au conseil que le Préfet de l'Ain, conformément à l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale - CDCI - le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il indique que ce document présente 36 propositions selon 5 axes :

- assurer une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et supprimer la dernière enclave subsistant dans le département ;
- constituer des communautés de communes plus puissantes financièrement et plus solidaires ;
- améliorer la cohérence spatiale au regard des bassins de vie ;
- réduire le nombre de structures intercommunales : 27 communautés de communes contre 37 et 101 syndicats intercommunaux et mixtes contre 128 ;
- rationaliser les syndicats, notamment ceux à vocation scolaire, sociale et sportive, ceux compétents en matière de SCOT et en charge des questions de rivières.

Il précise que les communes concernées par au moins une des propositions, sont appelées à formuler un avis sur ces dernières et qu'il conviendra de se prononcer par délibération sur les propositions suivantes :

- Proposition n° 1 : extension de la communauté de communes du Pays de Gex au territoire de Vesancy ;
- Proposition n° 12 : dissolution du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Gex puisque, après adhésion de la commune de Vesancy à la CCPG, cette dernière exercera directement la compétence SCOT.

Le Maire indique que la CCPG a reçu un certain nombre de louanges concernant sa constitution (hormis Vesancy), sa taille, etc. et que les mesures proposées ne posent pas de problèmes, ce qui n'est pas le cas d'autres intercommunalités où des communes envisagent l'intercommunalité avec des communes d'autres départements. Le Préfet a émis un avis contraire à ce genre de mesures et a maintenu la date du 16 août comme limite aux communes pour se prononcer sur le projet de schéma. G. MAURIN rappelle que la commune de Vesancy avait jusqu'à fin 2013 pour adhérer à la CCPG, la proposition d'extension ne fait qu'avancer cette date et présente l'avantage de la dissolution du SCoT qui complique considérablement toutes les discussions en matière d'aménagement du territoire qui seront dorénavant traitées par la CCPG.

Délibération : vote oui à l'unanimité

15. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

& Régie de recettes fêtes communales :

- modification de l'article 3 permettant l'encaissement des produits de vente des verres réutilisables et porte-verres dans le cadre des fêtes organisées par la commune ;
- fixation tarifs verres réutilisables à 1.00 €, porte-verres « tour de cou » à 1.50 € et porte-verres « ceinture » à 1.00 €.

& Régie de recettes Transport scolaire : les tarifs 2011/2012 sont fixés ainsi qu'il suit :

Abonnements trimestriels par enfant	
Commune	
1 ^{er} enfant	40 €
2 ^{ème} enfant	20 €
à partir du 3 ^{ème} enfant	Gratuité
Abonnements trimestriels	
Hors Commune	
1 et 2 voyages par enfant	60 €
3 et 4 voyages par enfant	120 €
Transport occasionnel	
Par jour et par enfant	1 €

& Régie de recettes « Cantines scolaires des Grands Chênes et de la Bretonnière » : les tarifs 2011/2012 sont fixés ainsi qu'il suit :

COMMUNE	Quotient Familial	Prix du repas En abonnement commune	Prix du repas Hors commune +1 €	Prix du repas PAI -1.50 €	Repas Occasionnel
Prévessin-Moëns	<6000	2,60 €	3.60 €	1.10 €	6,10 €
	6001>12000	3.90 €	4.90 €	2.40 €	
	>12001	5,00 €	6 €	3.50 €	

& Renouvellement parc informatique mairie : marché du 26/05/2011 avec la société NBM EUROPE.COM d'un montant de 9 450.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

& Cinémomètre laser de contrôle routier pour la police municipale : marché du 30/05/2011 avec la société MERCURA d'un montant de 4 863.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

Le Maire indique que l'appareil a été reçu et qu'il sera utilisé dans un premier temps pour faire de la prévention selon un cahier des charges défini par JP. DUVAUX, A. BOYER et lui-même, qui fixera les lieux et les périodes de contrôle. Après la période de prévention s'ensuivra une période de répression, puis une alternance de moments avec et sans contrôle en fonction de l'attitude qui sera adoptée par les automobilistes.

& Plantations d'été : marché du 31/05/2011 avec la société PASSION JARDIN d'un montant de 4 394.00 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

& Aménagement parking du Colombier : marché du 14/06/2011 avec la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RAA d'un montant de 30 991.25 € HT auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur.

16. DIVERS

Remerciements pour versement subvention de la part de l'Amicale des Anciens combattants de Ferney-Voltaire et environs.

La séance a été levée à 21h45

Prochain Conseil Municipal ordinaire : mardi 6 septembre 2011